

Conditions générales de vente



La location d'un emplacement ou d'un hébergement locatif implique la totale acceptation des conditions générales de ventes par les deux parties : le client et le camping Le Parc du Château. A ce titre, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la validation de sa location.

1 - PRESTATIONS ET TARIFS

Location d'emplacements de camping :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour votre tente, votre caravane ou votre camping-car.

Le prix de l'emplacement s'entend comme un prix par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h le jour du départ. Il comprend une installation, 1 ou 2 personnes et un véhicule. Ce prix comprend également l'accès aux infrastructures sanitaires, d'accueil, aux aires de jeux et aux activités. Les personnes supplémentaires (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (deuxième véhicule, animal, électricité, tente supplémentaire etc.) font l'objet d'un coût quotidien détaillé dans les tarifs.

Location d'hébergements locatifs :

Le site internet et l'affichage à l'accueil présentent le descriptif, les périodes et les durées de locations. Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, les personnes (selon capacité) les charges (eau, gaz, électricité), un véhicule, l'accès aux services de l'accueil, aux aires de jeux et aux activités proposées. Les locatifs sont entièrement équipés, seuls les draps et linge de toilette ne sont pas fournis ; vous pouvez en louer à votre arrivée au camping. Votre hébergement devra être remis en état et propre lors de votre départ. Nous précisons que les locatifs sont non-fumeur.

Les locations sont disponibles à partir de 14 h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 11h le jour du départ. La durée du séjour est prévue au minimum pour 2 nuits en basse saison et pour 6 nuits minimum en haute saison.

Cession, sous-location :

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder le nombre de personnes prévues, ni la capacité de l'hébergement /de l'emplacement de camping.

Les activités annexes :

Toute activité gratuite ou payante mentionnée dans notre brochure ou sur notre site web ou dans un email peut, dans certaines circonstances, être modifiée ou annulée à votre arrivée sur le site. A ce titre, notre responsabilité ne saurait être engagée.

Tarifs et taxes :

Les tarifs de notre site internet sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur. Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix de votre séjour.

2 - REGLEMENT DU SEJOUR

Modes de paiement acceptés

Le règlement de votre séjour peut être effectué par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/MasterCard), par chèque vacances en espèces en euros et par chèque en euros

Pour les réservations via notre site www.campingderieux.com : A la réservation, le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour se fait par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue Visa, Eurocard/Mastercard). La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du client après vérification des données de celle-ci. Conformément à l'article L.132-2 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le client autorise le camping Le Parc du Château à débiter sa carte bancaire du montant de l'acompte ou de la totalité du séjour. A cette fin, le client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien.

Le Règlement du solde du séjour peut être effectué par carte bancaire, par chèques vacances, en espèces en euros et par chèque en euros 1 mois avant le jour de l'arrivée sur le camping.

Modalités de règlement

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation du camping et règlement par le locataire d'un acompte montants figurant sur le site Internet.

Règlement de séjour en Emplacement nu : le solde du séjour doit être réglé au plus tard le jour d'arrivée au camping.

Règlement de séjour en Locatif : Le solde du séjour doit **être réglé au plus tard 1 mois avant le jour de l'arrivée**. A défaut du parfait paiement un mois avant le début de séjour, Le Camping est en droit de considérer que le client a annulé sa réservation et conserve les sommes déjà versées.

3 - DEPOT DE GARANTIE

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs est demandé à l'arrivée au camping. Son versement pourra être demandé par carte bancaire. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ ou au plus tard sous huit jours, après un état des lieux satisfaisant. Dans le cas contraire, il sera prélevé sur le dépôt de garantie : la valeur des objets manquants, un montant forfaitaire de ménage (au prix du forfait ménage en vigueur à la date du séjour majoré de 25%) pour des installations nettoyées de façon insuffisante et le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant. Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

4 - MODIFICATION DE SEJOUR

Vous avez la possibilité de modifier les dates ou la composition de votre séjour (selon nos disponibilités) sans frais. Cette modification doit être demandée au moins 7 jours avant le début de séjour initial, par écrit (email, ou courrier) pour être validée.

5- ARRIVEE RETARDEE, DEPART ANTICIPE

En l'absence de message permettant d'en accuser réception du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'un départ anticipé en locatif.

Dans le cas d'un départ anticipé lors d'un séjour en emplacement nu, nous ne conserverons que l'acompte des jours non effectués si le séjour a été réservé.

6 - ANNULATION DE SEJOUR

Annulation du fait du camping : les sommes versées seront remboursées.

Annulation du fait du client : celui-ci devra avertir le camping par écrit. A défaut, le client sera tenu du paiement des sommes dues au titre du contrat.

Selon l'article L. 121-20-4 - 2° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Annulation d'un séjour en locatif :

Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte restent acquis par le camping. Moins de 30 jours avant l'arrivée ou en cas de non-présentation au camping, le montant total de la location sont dus et conservés.

Annulation d'un emplacement de camping :

Quelle que soit la date d'annulation, l'acompte, reste acquis par le camping.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation. Celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat assurance.

7 – MINEURS

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur les campings. Seuls certains cas sont exceptionnellement autorisés sous condition d'autorisation parentale. Se renseigner avant de réserver.

8 - REGLEMENT INTERIEUR

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

9 - PROMOTIONS –VENTES DE DERNIERES MINUTES

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.